



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : CULTURE

36) Galerie Fernand Léger
Plein Feux - Règlement - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_36-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 36

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 36

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTÉS

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

36) Galerie Fernand Léger
Plein Feux - Règlement - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant la décision de la Ville de soutenir les artistes ou collectifs d'artistes habitant et / ou travaillant à Ivry-sur-Seine,

considérant le souhait de la Ville de mettre à leur disposition un espace d'exposition d'arts plastiques et visuels éphémère dit « Plein feux galerie »,

considérant que cette nouvelle vitrine viendra compléter l'offre artistique municipale et offrir aux artistes d'Ivry l'occasion de partager leur production avec le public, dans un espace adapté,

considérant que la Ville assumera les charges normales du lieu, le supplément de charges devant être réglé par les artistes ou collectifs d'artistes concernés,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce projet, d'approuver la convention-type et le règlement de « Plein feux galerie »,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement et la convention-type se rapportant à « Pleins feux galerie », un espace d'exposition d'arts plastiques et visuels éphémère à destination des artistes ou collectifs d'artistes habitant et / ou travaillant à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 5 JUIL 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 5 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 5 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_36-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024